

AMUNDI ACTIONS USA ISR - I

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

ACTION ■

Article 8 ■ Label ISR

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **205 625,49 (EUR)**

Date de VL et d'actif géré : **30/06/2022**

Actif géré : **736,90 (millions EUR)**

Code ISIN : **FR0010175232**

Code Bloomberg : **CAMACTI FP**

Indice de référence : **S&P 500 COMPOSITE**

Notation Morningstar "Overall" © : **3**

Catégorie Morningstar © :

**ACTIONS AMÉRICAINES À GRANDE
CAPITALISATION - MIXTE**

Nombre de fonds de la catégorie : **1540**

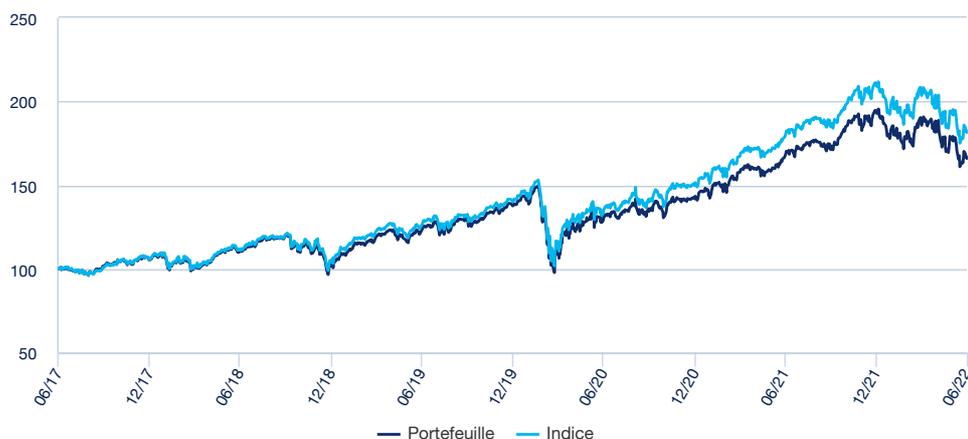
Date de notation : **31/05/2022**

Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice S&P500 en investissant dans les titres de sociétés nord-américaines sélectionnées selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres étant cotés en dollar, la performance du fonds est sensible à l'évolution de la devise par rapport à l'euro. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017	17/05/2005
Portefeuille	-13,96%	-6,62%	-10,67%	-1,22%	36,16%	65,87%	304,75%
Indice	-13,14%	-6,03%	-10,82%	0,95%	45,17%	81,45%	400,72%
Ecart	-0,83%	-0,58%	0,15%	-2,17%	-9,01%	-15,58%	-95,97%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	34,47%	4,10%	34,04%	-2,38%	4,00%	13,61%	10,20%	28,51%	25,48%	10,74%
Indice	37,89%	8,03%	33,10%	-0,15%	6,37%	14,55%	12,22%	28,67%	25,86%	13,44%
Ecart	-3,42%	-3,93%	0,94%	-2,23%	-2,37%	-0,94%	-2,02%	-0,16%	-0,38%	-2,70%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



◀ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▶ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	15,59%	25,16%	22,38%	18,50%
Volatilité de l'indice	15,62%	24,76%	22,08%	18,26%
Tracking Error ex-post	1,90%	2,03%	1,82%	1,62%
Ratio d'information	-1,17	-1,26	-1,16	-1,11
Ratio de Sharpe	-0,04	0,43	0,50	0,70
Beta	0,99	1,01	1,01	1,01

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-47,63%
Délai de recouvrement (jours)	1 214
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-13,15%
Meilleur mois	04/2020
Meilleure performance	11,93%

ACTION ■

Rencontrez l'équipe

**Lionel Brafman**

Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie

**Lionel Issom Nlep**

Gérant de portefeuille principal

**Jerome Gueguen**

Gérant suppléant

Commentaire de gestion

Secteur : Banques

Le secteur bancaire est actuellement au cœur des enjeux climatiques et environnementaux. En effet, le secteur financier et les banques en particulier sont considérés comme des acteurs essentiels de la transition énergétique en raison de leur capacité à orienter les flux de financement à travers plusieurs stratégies telles que :

- Le désengagement progressif des secteurs trop dépendant du carbone.
- L'accompagnement des clients dans la transition énergétique.
- L'évolution de leurs modèles économiques en prenant davantage en compte les critères ESG.

Les banques y sont d'ailleurs fortement encouragées par les régulateurs et superviseurs prudeniels, qui imposent progressivement leurs exigences en termes de gestion des risques, de stress tests mais aussi de transparence vis-à-vis du marché.

Malgré l'importance croissante de l'intégration ESG, plus de la moitié de l'industrie a des scores de gouvernance et environnemental faible, notamment respectivement en raison du grand nombre de controverses liées à l'éthique et au financement des combustibles fossiles.

Citigroup continue d'être un des leaders du secteur sur le pilier de gouvernance. En effet la banque américaine possède un cadre de « business ethics » très robuste incluant notamment une plateforme dédiée de signalement anonyme et une politique très stricte en matière de fraude, de corruption et de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette hausse des standards éthiques fait suite notamment à des allégations de manipulation de marché. Sur le pilier environnemental, bien que la banque continue de financer les industries pétrolières et gazières, elle s'est engagée en 2021 à un net zéro pour ses propres opérations à horizon 2030. Début 2022, Citi a d'ailleurs présenté un plan net zéro comprenant des objectifs intermédiaires pour le secteur énergétique d'ici 2030. De plus, en mai 2022, la banque a rejoint le réseau « Sustainable Trading ». L'objectif étant d'accompagner les banques sur les bonnes pratiques en matière d'ESG à mettre en place dans les activités de trading.

Wells Fargo continue d'être l'objet de critiques concernant sa politique environnementale en raison de son financement de projets peu respectueux de l'environnement notamment le « Dakota Access Pipeline ». Cependant, la banque a intégré des processus améliorés de due diligence en matière d'environnement dans son cadre de risk management. De plus en 2021 les investissements dans des projets pétroliers ou gaziers ont diminué de 18.6% par rapport à 2020 pour un montant total de 8.8 milliards de dollars. Wells Fargo s'est aussi engagé à atteindre net zéro d'ici 2050. Dans ce sens, l'entreprise californienne a nommé en avril 2022, son premier « Chief Sustainability Officer », entre autre en charge de la communication en matière environnementale, sociétale et de gouvernance, et plus particulièrement de leur transparence. D'un point de vue de gouvernance, Wells Fargo est un des leaders du secteur. Le conseil d'administration est en grande partie indépendant. Tout comme les comités d'audit et de rémunération, ce qui pourrait contribuer à assurer une solide surveillance en matière de management. Toutefois, la banque reste à la traîne sur les questions d'éthique des affaires, telles que les audits réguliers et la formation des employés.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
MERCK & CO INC	2,42%	0,73%	1,70%
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	2,21%	0,52%	1,69%
ELECTRONIC ARTS INC	1,78%	0,11%	1,67%
AMGEN INC	2,06%	0,41%	1,65%
PEPSICO INC	2,28%	0,72%	1,56%
TWITTER INC	1,51%	0,09%	1,42%
VERIZON COMMUNICATIONS INC	2,05%	0,66%	1,39%
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	1,56%	0,19%	1,38%
3M CO.	1,58%	0,23%	1,35%
MASTERCARD INC	2,19%	0,86%	1,33%
Total	19,63%	4,51%	15,13%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

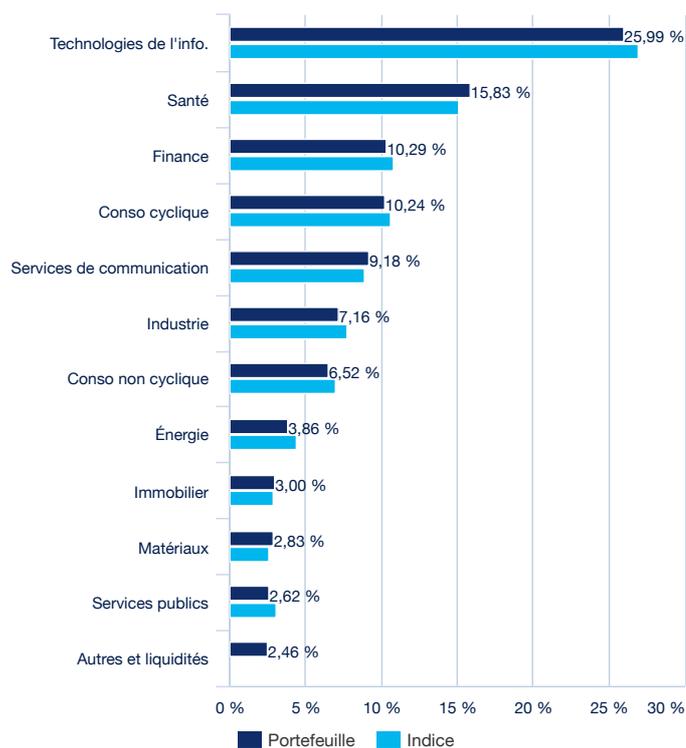
Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
ALPHABET INC	-	4,01%	-4,01%
AMAZON.COM INC	-	2,96%	-2,96%
BERKSHIRE HATHAWAY INC	-	1,54%	-1,54%
UNITEDHEALTH GROUP INC	-	1,50%	-1,50%
JOHNSON & JOHNSON	-	1,45%	-1,45%
META PLATFORMS INC	-	1,17%	-1,17%
EXXON MOBIL CORP	-	1,15%	-1,15%
CHEVRON CORP	-	0,90%	-0,90%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	-	0,65%	-0,65%
COSTCO WHOLESALE CORP	-	0,65%	-0,65%
Total	-	15,98%	-15,98%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

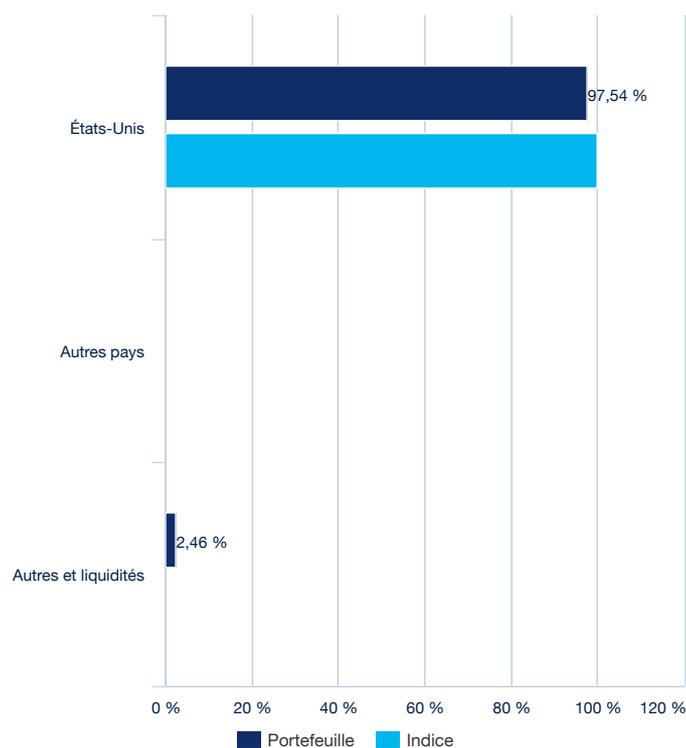
ACTION ■

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)
APPLE INC	6,56%
MICROSOFT CORP	5,83%
MERCK & CO INC	2,42%
PEPSICO INC	2,28%
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	2,21%
MASTERCARD INC	2,19%
NVIDIA CORP	2,17%
TESLA INC	2,17%
AMGEN INC	2,06%
VERIZON COMMUNICATIONS INC	2,05%
Total	29,94%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille 130

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	23/03/2005
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010175232
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	1,00% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	1,26% (prélevés) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	21/11/2003: 100.00% S&P 500 COMPOSITE 31/12/1993: 100.00% S&P 500 (TR) VEILLE CONVERTI EN FRF JOUR

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

©2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

ACTION ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

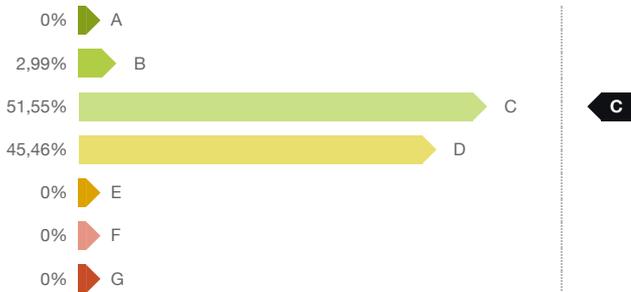
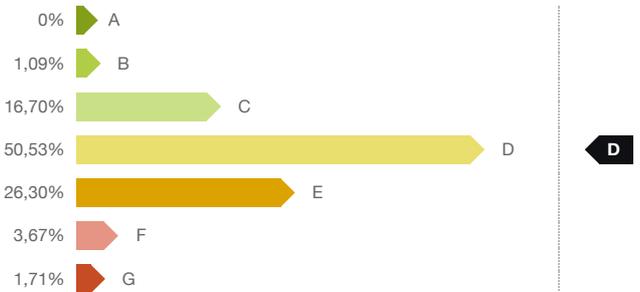
Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

**Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :**

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²**De l'univers de référence³****Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)**

Environnement	C
Social	D+
Gouvernance	C-
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	131
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR

¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

² Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

ACTION ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

ACTION

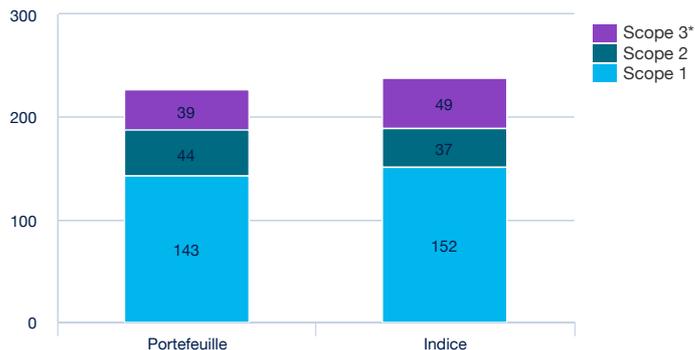
Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères. Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Environnement¹

Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 227 / 238

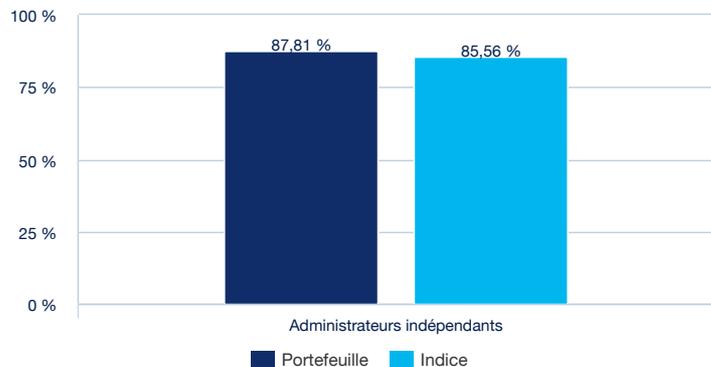


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
* fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,16% 99,80%

Gouvernance

Indépendance du Conseil d'Administration



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,72% 99,88%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

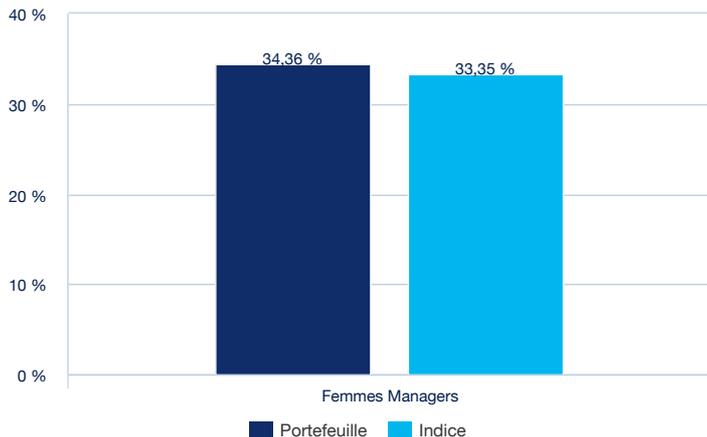
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

2. Mixité des managers. Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Social²

Mixité des Managers

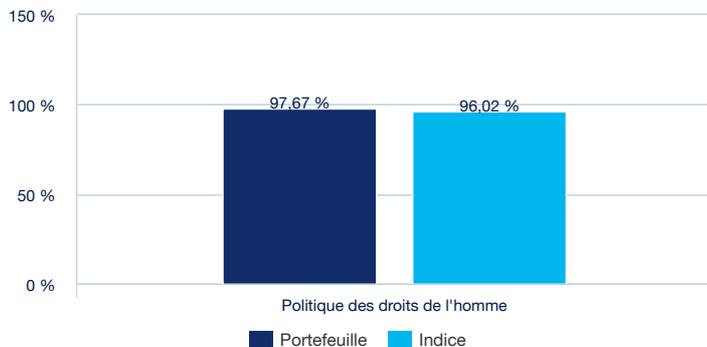


Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 91,61% 85,58%

Respect des droits Humains

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,72% 99,88%